



L'APERÇU DE...

Dominique Alba
Directrice générale de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR)

© Joséphine Brueder

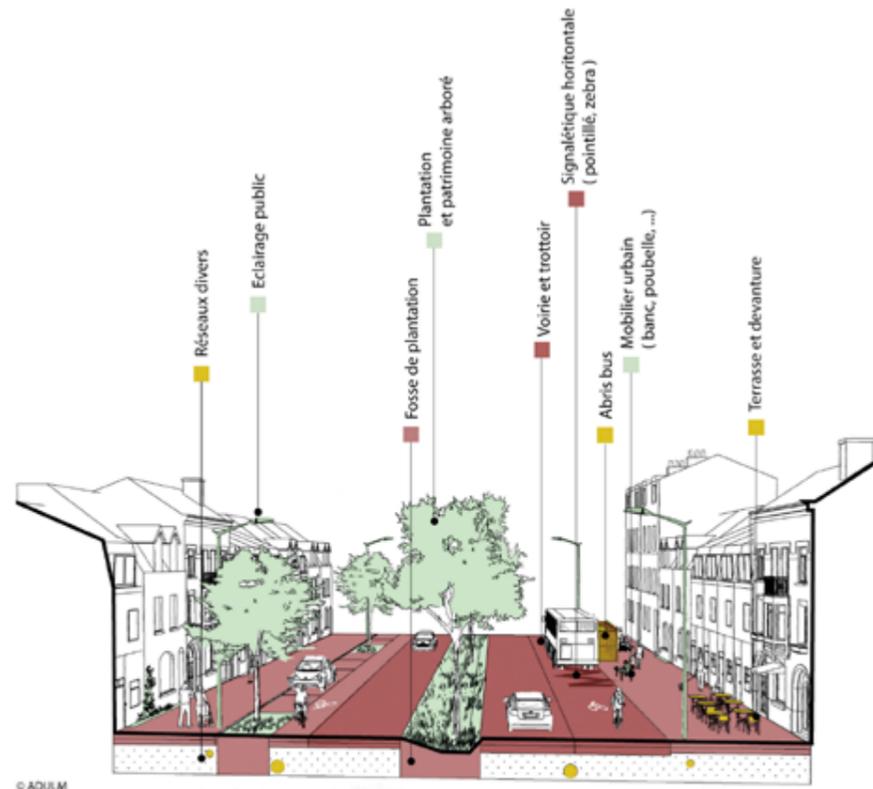
ENJEUX ET OUTILS POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS

Tout le monde s'accorde sur les évolutions indispensables de l'espace public, pour passer d'un espace organisé autour de la gestion des flux, à un espace multi-services/multi-usages, organisé autour du service à la personne. Aujourd'hui, la marche reste la part majoritaire des déplacements, et sa qualité d'usage s'accompagne d'assises, de fontaines à boire, de plantations, de rez-de-chaussée animés, et bien sûr d'espaces désencombrés. Le vide comme esthétique avant le design des obstacles ! Ceci fait face aux nouvelles offres de mobilités : trottinettes, scooters, bornes de recharges électriques, deux-roues motorisés, vélos... dont les besoins en équipements sont de plus en plus importants.

Plus largement encore, l'engouement pour les systèmes d'autopartage, de covoiturage, de location de véhicules entre particuliers, la montée en puissance de la logistique, attestent de la diversité des attentes et des besoins des usagers. La demande des habitants, et notamment des jeunes générations, est à la fois d'avoir accès à plus de modes, une plus grande transversalité entre ceux-ci, mais aussi un espace public ouvert, planté, des occupations temporaires en cohérence avec les différents rythmes de la ville. En résumé : un espace public, lieu de vie et de services, une orchestration que seules les collectivités peuvent mettre en œuvre. Si une charte ou un guide sont des cadres utiles, leur mise en œuvre sera d'autant plus efficace qu'elle prendra place dans un processus de partage, alimenté par les centaines de réalisations et l'expérience de leurs auteurs.

L'IMAGE DU MOIS

COMPÉTENCES EN MATIÈRE D'ESPACE PUBLIC : DES MAITRISES D'OUVRAGE MULTIPLES



MEL	VILLE	AUTRES
Voirie et trottoir	Plantation et patrimoine arboré	Abris bus
Signalétique horizontale	Éclairage public	Réseaux divers
Fosse de plantation	Mobilier urbain	Terrasse et devanture

Les compétences sur l'espace public métropolitain, c'est-à-dire le pouvoir d'agir à travers la réalisation de travaux neufs ou d'entretien, relèvent de plusieurs maitrisés d'ouvrage : la Métropole Européenne de Lille pour la voirie, les trottoirs et la signalisation ; les villes pour le mobilier urbain, l'éclairage et les plantations ; mais également les concessionnaires pour les réseaux visibles ou en sous-sols. Tout projet d'espace public nécessite donc une coordination étroite entre ces maitrisés d'ouvrage et une convergence des objectifs, garante de qualité des projets.

L'Aperçu est une publication de l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole

Directeur de publication : Didier DECOUPIGNY
Responsable de publication : Amélia DUVAL
Rédaction : Eric GAGNAIRE



adulm59 adulm
adu-lille-metropole.org

Centre Europe Azur, 323 avenue du Président Hoover 59000 Lille // +33 (0)3 20 63 33 50

L'APERÇU

de l'Agence N°8 · Décembre 2021

LES ACTUALITÉS



NOUVELLES ÉDITIONS DU FLASH TOURISME ET DE L'ECO EN 4

Le n°5 du Flash Tourisme, co-réalisé avec l'Observatoire du Tourisme de la Métropole Européenne de Lille et le n°9 de l'Eco en 4 sont en ligne ! Pour ces éditions, les deux supports s'intéressent à l'emploi dans le tourisme : typologie des activités liées au secteur, poids de l'emploi lié au tourisme par activité, premiers éléments d'analyse et de constat de la crise sanitaire, dynamiques économiques à l'œuvre sur la métropole. Des chiffres clés et des indicateurs permettant un état des lieux du tourisme métropolitain, à lire et à partager.

Publications en ligne sur le site de l'Agence, onglet Productions

RETOUR EN IMAGES SUR L'ÉVÉNEMENT CANAL SEINE NORD EUROPE

Judi 25 novembre, l'Agence et l'AULA (Agence d'urbanisme de l'Artois) organisaient une rencontre autour du Canal Seine Nord Europe et des enjeux stratégiques de logistique pour nos territoires. La CCI Hauts-de-France accueillait cet événement, en tant que lieu emblématique du développement économique régional. Philippe Hourdain, président de la Fédération Norlink, et Bruno Fontaine, président de Norlink Ports, ont pu apporter quelques précisions sur le rôle de leurs structures dans le report modal des flux logistiques. Les premières conclusions de l'étude partenariale réalisée par les deux agences, avec la chaire d'économie urbaine de l'ESSEC, ont également été présentées. 80 personnes ont assisté à l'événement.

Synthèse de l'étude à télécharger sur le site de l'Agence, onglet Productions.



RENCONTRES DE L'AGENCE COMMERCE : LA NOUVELLE BATAILLE DE LA PROXIMITÉ ?

L'accès à une offre de proximité, alimentaire ou non, semble redevenir centrale dans les préoccupations des consommateurs, une demande encore accrue à l'occasion de la récente crise sanitaire. Aujourd'hui, la proximité est mise au défi de la vitesse, voire de l'immédiateté. Comment les acteurs du commerce s'organisent-ils pour investir ce marché ? Comment transforment-ils la ville ? Jusqu'où ira la bataille de la proximité ? La Métropole Européenne de Lille et l'Agence vous invitent à un état des lieux du commerce métropolitain et à un débat, avec des acteurs du commerce. **Rendez-vous jeudi 16 décembre de 11h à 12h à la CCI Grand Lille - Palais de la Bourse.**

Inscription sur le site internet de l'Agence : adu-lille-metropole.org, onglet Agenda
Pass sanitaire obligatoire.



Des espaces publics pour tous types d'usagers (le Parc du Lion) © MEL

LE DOSSIER THÉMATIQUE

CHARTRE DE QUALITÉ DE L'ESPACE PUBLIC MÉTROPOLITAIN



Des espaces publics sobres et lisibles (Tourcoing Centre) © MEL

L'attention portée à la question des espaces publics sert toujours, dans les grandes métropoles, un projet politique plus global : la santé collective à Copenhague, la modification de l'usage de la voiture à New York, le renouvellement urbain à Anvers... Dans le processus de métropolisation engagé dans la métropole lilloise depuis plusieurs décennies, la qualité des espaces publics a été voulue et recherchée, comme porteuse d'attractivité par le « cadre de vie quotidien » et les aménités qu'elle offre à l'ensemble des habitants ainsi qu'aux entreprises et à leurs salariés. Facteurs de santé, de bien-être, véhicules de l'image métropolitaine, les espaces publics métropolitains sont aussi le support de mutations liées aux évolutions de la mobilité et de valorisation de nouveaux modes de faire (méthode design).

Lieux de rencontre, de partage et de mixité, ils sont de ce fait, instruments de cohésion sociale. Ce sont des lieux de vie qui doivent répondre aux besoins de la population. Ils appartiennent à tous et, en mettant en relations les lieux et les hommes, sont porteurs de valeurs culturelles et urbaines et de lien social.

Dans cette perspective, en 2007, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a

réalisé une première charte de qualité des espaces publics. Réédité ensuite en 2013, ce document non prescriptif dessinait de grandes orientations s'appuyant sur le dessin des limites, le traitement des sols, la présence du végétal, la mise en valeur de l'eau, la cohérence du mobilier urbain, la mise en lumière des espaces publics ainsi que la présence de l'art dans la ville... Il soulignait également la nécessaire évolution des modes de faire, notamment celui du processus de programmation.

UN NOUVEAU CONTEXTE ET DE NOUVEAUX ENJEUX

Depuis, les élus ont décidé de nouvelles orientations pour la métropole, traduites dans les documents de stratégie et de planification, et auxquelles les espaces publics peuvent contribuer à apporter des éléments de réponses concrets. Parmi celles-ci : le développement de la présence de la végétation et de l'eau dans le paysage, la limite de l'artificialisation et de l'imperméabilisation des sols, la présence d'aménités et de services à proximité des lieux d'habitat, le développement des modes actifs, de nouvelles infrastructures de transports collectifs, le traitement des îlots de chaleur urbains... Par ailleurs, de nouveaux enjeux



Des espaces publics pour un territoire résilient (le Nouveau Mons) © MEL

nationaux, comme le Zéro Artificialisation Nette (ZAN), mais aussi des évolutions sociétales et technologiques (développement du GPS, des trottinettes électriques...), ou encore l'actualité de la crise sanitaire de la COVID rendent nécessaires la révision de la Charte actuelle des espaces publics. La métropole a acté cette nécessité avec pour objectifs :

- d'intégrer les nouvelles thématiques et enjeux comme l'innovation et la renaturation ;
- de traduire opérationnellement les nouvelles orientations des documents de planification ;
- de fédérer les différents documents guides ou documents prescriptifs existants ;
- de constituer un socle commun qui sera complété à terme par des documents guides dans le cadre d'une démarche qualité « en construction » permanente ;
- de définir des indicateurs simples pour des ambitions mesurables ;
- d'étayer le programme pluriannuel d'investissement 2021 de la MEL.



Des espaces publics, supports de partage modal (Lille Centre) © MEL

Retrouvez le replay vidéo de la présentation du projet de charte de l'espace public métropolitain, dans l'onglet Vidéos sur : adu-lille-metropole.org

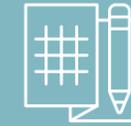
DE NOUVELLES AMBITIONS PARTAGÉES

La nouvelle charte précise et décline les ambitions métropolitaines en articulant échelle métropolitaine et communale. L'efficacité de sa mise en œuvre s'appuiera sur une mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'espace public et sur un dialogue étroit entre la MEL, les communes et l'ensemble des acteurs ou organismes (Conseil de développement, associations...) parties prenantes sur ce champ. C'est en s'attachant aux spécificités et à la diversité des contextes métropolitains que le projet de charte, en cours d'élaboration, définit 12 enjeux organisés autour de 4 ambitions principales :

- **l'amélioration du partage de l'espace public**, qui déclinera des objectifs de circulation VL apaisée, d'amélioration de l'offre pour les mobilités actives et d'une intégration des transports en commun dans l'espace public ;
- **la résilience du territoire**, qui s'appuiera sur la gestion des eaux de pluie, la recherche de biodiversité, la présence végétale, l'utilisation de matériaux éco-responsables... ;
- **l'intégration de tous les usages et usagers**, en privilégiant la participation de ces derniers dans la co-construction de projets accueillants pour toutes les situations (PMR, handicap...) et tous les âges de la vie ;
- **la conception d'espaces publics sobres** en matériels et matériaux, **et lisibles**, par le désencombrement et un meilleur rangement de l'espace public.

La définition d'orientations claires pourra alors s'opérer à partir d'évolutions des méthodes de concertation (participation des usagers), de production (urbanisme transitoire) et d'évaluation (grille de lecture de l'espace public) des projets. Cette nouvelle charte devrait voir le jour en début d'année 2022, afin de la tester progressivement et de rendre compte de sa mise en œuvre au cours des prochains trimestres.

LES CHIFFRES CLÉS



4 ambitions et 12 enjeux organiseront la nouvelle Charte de l'espace public métropolitain



Pour chaque projet d'espace public, 2 maîtrises d'ouvrage (MEL et ville) sont a minima mobilisées pour leurs compétences spécifiques



3 expertises pour co-produire les espaces de demain : à celles de la maîtrise d'ouvrage (MOA) et de la maîtrise d'œuvre (MOE), s'ajoute aujourd'hui celle de la maîtrise d'usage (MOU)



600 hectares de végétation arborée apportent aménités et qualité à l'espace public métropolitain



60 stations de métro + 36 stations de tramway + 39 gares TER ponctuent l'espace public métropolitain



3 800 km de rues et routes composent le patrimoine géré par la MEL



1 297 km de « zones 30 » permettent une circulation apaisée dans l'espace public



620 km d'aménagements cyclables facilitent le développement des modes de déplacements doux dans la métropole